

FORMATION

LE DETOURNEMENT DE CLIENTELE ET DE VALEUR : PREVENTION ET DEFENSE

Présentation de la formation :

Avoir la bonne idée au bon moment, la mettre rapidement en œuvre, la promouvoir et la commercialiser avant les concurrents... la valeur de l'entreprise est dans ses idées, ses concepts, un savoir être et un savoir faire partagé entre les cerveaux de ses salariés, dispersé sur son système d'information.

Cette valeur se présente rarement sous la forme d'une invention brevetable, objet d'un titre rassurant.

Elle est très difficile à protéger car l'entreprise est connectée en réseau, elle est imbriquée avec ses prestataires, elle a du mal à anticiper le comportement des employés déloyaux.

Nous avons constaté que nos clients étaient mal préparés aux détournements de leurs actifs immatériels. Cette impréparation rend leur défense difficile dans un contexte judiciaire et social ultra protecteur de la partie dite « faible ».

Cette formation a pour objet de donner à nos clients les outils d'une préparation et d'une défense efficace devant le détournement de leurs valeurs.

Programme de la formation

I – COMPREHENSION, PREVENTION, PROTECTION

⇒ Différencier les typologies d'actifs et leur protection

- Ce qui est appropriable (et fait ou non l'objet d'un titre)
- Ce qui ne peut pas faire l'objet d'un droit de propriété
- Conséquences de cette classification

⇒ La protection par l'intermédiation d'un tiers

- Différencier les mythes et les procédés efficaces selon le type d'actif

⇒ La protection par l'organisation

- La sécurité et le processus d'archivage numérique au service de la protection des actifs
- Conférer une valeur probante aux actifs archivés : politique d'archivage/recours aux tiers

⇒ La clause de non concurrence dans les contrats de travail

- Conditions de validité de la clause de non concurrence
- Evolution de la jurisprudence sur les conditions d'applicabilité de la clause de non concurrence

⇒ La protection par la charte informatique

- Information : le salarié comprend ce qu'est le patrimoine informationnel de l'entreprise, il comprend qu'il est surveillé, il comprend ce qu'il risque
- Sanction : valeur obligatoire de la charte informatique

II – PHASE DEFENSIVE : QUE FAIRE, QUAND, COMMENT ?

⇒ Dans quelle situation ?

Départ de salarié(s), création d'une société concurrente ou débauchage par un concurrent, reprise des travaux effectués par un prestataire pour l'entreprise

⇒ Première étape : la constitution des preuves par saisie et constat

- Le fondement de la requête : fondement général, fondements spéciaux selon le droit privatif concerné.
- Pratique judiciaire et pièges à éviter : conseils pratiques pour l'élaboration de la requête à fin de saisie et constat
- Conseils pratiques pour la préparation et l'organisation de la saisie
- Le déroulement d'une saisie : connaître et anticiper les situations possibles.
- Que faire pour éviter la contestation de la saisie ?

⇒ La procédure rapide

- Point sur les différentes sortes de référé et leurs conditions
- Enjeux et risques liés au recours « abusif » à la procédure de référé.

⇒ L'action au fond

- Choix de la procédure
- Fondements de l'action : contrefaçon et/ou concurrence déloyale et/ou action en responsabilité contractuelle
- Savoir cibler et justifier ses demandes.

⇒ Synthèse

- Risques d'une action non préparée
- Tendances des tribunaux

Supports de formation

Le support de formation (slides et recueil de jurisprudence) est distribué aux participants en format papier lors de la formation. Il peut également être envoyé en format PDF à l'issue de la formation.

Durée et lieu de formation

La formation se déroule dans les locaux du Cabinet VAUGHAN (51 rue Etienne Marcel 75001 PARIS). Elle dure une demi-journée : Accueil à 9h, fin de la formation à 12h30.

MODALITES D'INSCRIPTION A LA FORMATION :

« LE DETOURNEMENT DE CLIENTELE ET DE VALEUR : PREVENTION ET DEFENSE »

Cette formation peut être prise en compte dans le cadre de la formation continue.

Prix : 500 euros H.T.

Calendrier :

Les formations se déroulent de 9h à 12h30 dans les locaux du Cabinet VAUGHAN (51 rue Etienne Marcel) 75001 PARIS. Elles sont limitées à 12 participants.

Des sessions auront lieu aux dates suivantes au 1^{er} semestre 2008 :

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Mardi 29	Mardi 19	Mardi 18	Mardi 29	Mardi 27	Mardi 24

Inscription :

Vous pouvez réserver votre participation par e-mail auprès de Rima LATROUS :

rlatrous@vaughan-avocats.fr

Les inscriptions ne sont validées qu'après paiement du prix de la formation, par chèque ou virement.